



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE  
Service Commande Publique et Finance**

**1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS**

**Adresse :** Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

**Pouvoir Adjudicateur :** Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

**2 - Objet du marché : MISSION OPC POUR LA REHABILITATION DE L'ILOT PLAN  
PORTE D'ORANGE POUR LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL**

**3 - Mode de passation choisi :** : procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

**4 – Coût estimatif des travaux :** 5 165 000 € HT

**5 - Date limite de remise des offres :** vendredi 28 janvier 2022 - 12h00

**6 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature :** ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

**7 - Modalités de dépôt des offres :** elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

**Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.**

**8 - Questions et demandes de précisions complémentaires :**

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

**9 - Conditions de participation :**

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 15 du CCAP.

**10 - Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**1 - Valeur technique de l'offre** (pondération 60 %) – noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- la manière de procéder (noté sur 12)

- les moyens techniques et humains mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (noté sur 8)

**2 – Prix** (pondération 40 %) – noté sur 20 : Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

**11 - Modalités essentielles de financement et de paiement :** règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

**12 - Délai de validité des offres :** 120 jours (cent vingt jours)

**13 - Date d'insertion sur le site Internet de la Ville :** jeudi 6 janvier 2022

Le Maire,  
**Serge Andrieu**